

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE COLLIN INC.

TIRAGE

RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Titulaire :

Nom : Association Chasse et Pêche Collin inc.

Numéro de licence : 3079

Activité de tirage et billets :

Type de tirage :

Nombre de billets mis en vente : 500

Prix de vente de chaque billet : 50,00\$

Endroit où les billets seront vendus et date de vente des billets :

En vente dès la réception des billets au 30 août 2024

Billets en vente

- 8370, chemin Brassard à Saint-Michel-des-Saints (poste d'accueil de la ZEC Collin).
- Membres du conseil d'administration de l'Association Chasse et Pêche Collin inc.

Sélection des gagnants :

Mode de sélection : Billets dans un baril

Endroit et date : Le tirage aura lieu samedi le 31 août 2024 à 10h00 au 8370, chemin Brassard à Saint-Michel-des-Saints (poste d'accueil de la ZEC Collin).

Ordre dans lequel les prix seront tirés : Prix 6 au prix 1, les billets ne sont pas remis dans le baril pour tirage.

Description et valeur des prix :

- 1- Un VTT Bombardier Outlander max dps 500 de chez Location Haute-Matawinie d'une valeur de 12799,00\$
- 2- Un moteur à bateau Mercury 2.5 forces de chez BLR Motorisé inc. d'une valeur de 1370,00\$
- 3- Une génératrice Fireman 8350 W de chez Rona d'une valeur de 1099,00\$
- 4- Une carte-cadeau de chez MD Sport Rawdon d'une valeur de 500,00\$
- 5- Un séjour de deux nuits pour deux personnes dans un refuge de la ZEC Collin incluant le droit de circulation d'une valeur de 195,04\$
- 6- Une journée de pêche pour deux personnes incluant le droit de circulation à la ZEC Collin d'une valeur de 77,14\$

Réclamation des prix : façon, endroit, délai :

Façon de procéder pour réclamer les prix :

Une pièce d'identité est exigée pour confirmer l'identité du gagnant lors de la prise de possession du prix.

Endroit où les prix doivent être réclamés :

Pour le prix 1 : Location de la Haute-Matawinie, 190 rue Brassard à Saint-Michel-des-Saints

Pour les prix 2 à 6 : Se présenter au 8370, chemin Brassard à Saint-Michel-des-Saints (poste d'accueil de la ZEC Collin).

Délai accordé aux participants pour réclamer les prix à compter de la date du tirage : 1 mois

Autres :

- Âge minimum 18+
- Vente minimum de billet afin que le tirage ait lieu : 200. Dans le cas où le nombre de billets minimum n'a pas été atteint, les participants seront contactés et remboursés.
- Tirage ouvert à tous à l'exception des membres du Conseil d'Administration de l'Association Chasse et Pêche Collin inc